

CONDITIONS GÉNÉRALES des services de Dring Dring

vélocité Sàrl effectue des services conformément à son offre et à son tarif actuels et aux conditions ci-après.

Les conditions générales ci-joint sont uniquement valables pour le service Dring Dring (www.dringdring.ch).

- vélocité Sàrl se réserve le droit de refuser un ordre.
Si l'ordre a été donné et accepté par vélocité au cours d'un appel téléphonique, par e-mail ou fax, le contrat est considéré comme conclu. Le contrat est valable depuis ce moment- là jusqu'à la prise en charge du document ou de la marchandise.
- Les prix valables pour les livraisons exécutées sont ceux du tarif en vigueur au moment de l'accomplissement du contrat. Des services ne figurant pas dans le plan tarifaire officiel feront l'objet d'une convention et d'une facturation spéciale. Par ailleurs, le temps d'attente (initial ou chez le destinataire) est soumis à une surtaxe.
- Une éventuelle révocation ou répudiation par le mandant sera acceptée par vélocité Sàrl contre paiement de la moitié du montant total de l'ordre. Si l'annulation intervient lors de la prise en charge, le montant total est dû.
- Toutes les prestations supplémentaires fournies par vélocité Sàrl seront facturées au mandant conformément à la plus-value et aux frais engendrés.
Le mandant s'engage à payer les frais supplémentaires engendrés.
- Pour les livraisons en vélo, en cargobike et en voiture, entre la prise en charge de la marchandise chez l'expéditeur et la remise au destinataire, vélocité Sàrl répond d'éventuels dommages qu'auraient subis les biens qui lui ont été confiés, jusqu'à concurrence de Fr. 500.- (cinq-cent francs), sous la condition que les objets soient dans un état qui, selon leur nature, permette leur transport tel que prévu.
- Le mandant a la possibilité de conclure une assurance supplémentaire.
- vélocité Sàrl ne répond d'aucun dommage en cas d'emballage inadéquat ou insuffisant des objets transportés. Les produits périssables et surgelés ainsi que la marchandise fragile sont transportés à la responsabilité du client.
- vélocité Sàrl décline toute responsabilité pour la perte ou les dommages subis lors du transport d'objet tels que : or, argent, bijoux, pierres précieuses, valeurs monétaires, chèques.
- vélocité Sàrl décline toute responsabilité pour la perte, le vol ou les dommages subis pendant l'entreposage de la marchandise chez le destinataire en cas d'absence.
- vélocité Sàrl décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'exposition à des champs magnétiques ou électriques (effacement ou dommages à des bandes magnétiques ou autres supports électroniques ou photographiques de quelque forme qu'ils soient).
- Dans le contexte de l'exécution du mandat, vélocité Sàrl décline toute autre demande excédant le montant maximal de Fr. 500.- (cinq-cent francs), sauf conclusion d'une assurance complémentaire.
- vélocité Sàrl ne répond en aucune manière d'objets qui lui auraient été remis en dépôt. vélocité Sàrl décline toute responsabilité à l'égard de tiers. Pour d'éventuelles annotations internes concernant le décompte que le mandant aurait inscrites sur le justificatif, Vélocité Sàrl ne fournit aucune garantie. La facturation de dommages éventuels est exclue.
- Les réclamations, recours en responsabilité civile et recours en garantie sont recevables, au plus tard, au moment de la livraison. Toute réclamation doit être immédiatement apposée sur le justificatif de livraison, faute de quoi elle ne sera pas recevable. Pour tout dommage non décelable immédiatement à la livraison, les défauts constatés doivent être notifiés par écrit à Vélocité Sàrl dans les 7 jours.
- vélocité Sàrl ne garantit pas les délais pour les livraisons du service Dring Dring.
- Pour les autres factures, les conditions sont : 20 jours net. Vélocité Sàrl facture Fr. 10.- de frais de rappel dès le 2ème rappel dans les 12 mois.
- Le for juridique est à Lausanne
- Les conditions générales Dring Dring sont applicables pour chaque livraison Dring Dring.